

*L'hon. M. Hanson:*

D. Puis-je poser une question? Avez-vous songé à l'autre aspect de la question, à l'effet que cela aurait sur les millions de propriétaires de dépôts d'épargne de notre pays, qui représentent la moitié des citoyens du Canada? Avez-vous étudié cela à fond?—R. Qu'est-ce qui ne va pas chez les propriétaires de dépôts d'épargne? Rien. Ils ont des comptes d'épargne dans les banques. Je crois que le gouvernement fédéral en utilise une partie. Les banques en ont prêté une partie au gouvernement. En Grande-Bretagne, on a la caisse d'épargne postale. C'est une des plus anciennes institutions que l'on puisse trouver. Je ne vois pas plus de danger pour les déposants des banques d'épargne sous le régime public que sous le régime privé. Il n'y a pas de différence.

D. Vous n'avez pas étudié la question à fond.

*M. Slaght:*

D. Je crois, monsieur Bickerton, que vous avez présenté la chose très gentiment à mon ami. On a agité l'épouvantail du danger de léser les déposants des banques d'épargne, presque chaque fois que nous avons demandé de remettre au peuple le droit de créer de la nouvelle monnaie. Voyez-vous des inconvénients à ce que nous reprenions le pouvoir que notre constitution nous a conféré à l'origine, c'est-à-dire le droit de créer au besoin de la nouvelle monnaie?—R. Absolument pas.

M. McGEER: Ce qui, d'après M. King, constitue notre responsabilité la plus sacrée et la plus insigne dans le gouvernement.

*M. Slaght:*

D. Permettez-moi de vous signaler le texte suivant. Je vais vous citer les paroles qu'a prononcées le ministre des Finances, à la Chambre des communes, quand il a décrit la manière de procéder actuelle des banquiers. Voici ce qu'il a dit:

Cela est à la base de toutes leurs entreprises lucratives; leur façon de faire de l'argent est d'en prêter plus qu'ils n'en ont. Ce qu'ils ont, ce sont leurs réserves en espèces; et à moins qu'une banque ne prête plusieurs fois,—six, sept, huit, neuf ou dix fois—plus que ses réserves en espèces, elle n'est pas dirigée d'une façon profitable ou, au point de vue des banquiers, d'une façon efficace.

Parlez-vous au nom d'un groupe disposé à permettre aux banques de continuer à prêter, et au Dominion du Canada, remarquez-le bien, sept, huit, neuf, dix fois plus d'argent qu'elles n'en possèdent, en tenant compte de ce que le ministre entend par l'expression "plus d'argent qu'ils n'en ont" c'est-à-dire qu'elles aient plus d'argent que ce que représentent les réserves en espèces qui répondent de leurs prêts? Etes-vous en faveur de perpétuer cet état de choses ou avouez-vous franchement que vous appuieriez ceux d'entre nous qui estiment qu'il faut en finir avec cela, en ce qui concerne le droit de prêter de l'argent au pays?

M. McGEER: Au gouvernement?

Le TÉMOIN: Je dois dire que dans le cas d'une institution administrée par la nation, vous pourriez aux besoins de crédit quels qu'ils puissent être, et que vous le feriez à un prix coûtant raisonnable sous le régime de l'administration nationale. Appelons cela administration nationale, si vous le voulez, mais si cela est fait par des particuliers ou par des compagnies, je dis alors tout simplement que ceux-ci réalisent un profit sur quelque chose qui n'existe pas.

*M. Slaght:*

D. Vous avez raison. Je constate qu'il est une heure.

M. McNEVIN: Croyez-vous que l'on pourrait le faire à moins de 1 p. 100?